

Avis adopté

Séance plénière du 14 mars 2023

Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique

Déclaration du groupe CGT-FO

L'accélération des changements climatiques impose des actions fortes pour s'inscrire rapidement dans une trajectoire de transition environnementale à tous les niveaux et partout dans le monde. Un tel projet implique de repenser nos modèles économiques, les comportements de consommation qui en résultent, tout en réduisant les inégalités qu'ils produisent.

Dans ce système, les femmes sont doublement pénalisées car en plus d'être soumises aux inégalités inhérentes à nos sociétés pensées principalement par et pour des hommes, elles sont les premières à subir les conséquences des dérèglements climatiques causés par les activités humaines. Dans le contexte de changement climatique qui s'annonce, les plus fragiles sont les plus exposés. Or, les modèles sociaux et économiques que nous connaissons fragilisent encore trop souvent les femmes.

Du point de vue des inégalités de genre, il faut donc intervenir sur deux fronts en parallèle. Il faut continuer à mener le combat classique contre les inégalités imposées aux femmes, qui représentent la moitié de l'humanité mais qui restent globalement mises à l'écart dans beaucoup de domaines de la vie économique, sociale et politique. Il faut adapter ce combat aux nouveaux contextes nés des crises climatiques et de leurs conséquences sur nos sociétés. L'adaptation à cette nouvelle donne va cependant poser quelques problèmes car le manque de données sur ces questions et leur invisibilisation ne permet pas de mener des actions basées sur des faits et des éléments factuels.

C'est sans doute en partant de ce constat, que cet avis cherche dans une grande partie de ses préconisations à mettre en avant la nécessité de rendre visible les conséquences pour les femmes des changements climatiques. Il faut donc à tous les niveaux intégrer la problématique de genre dans les systèmes d'information de collectes de données, dans les travaux d'études, dans la conception, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, dans les rapports internationaux sur le climat, etc.

On peut en effet difficilement combattre ce qui est rendu invisible et agir quand aucune donnée ne permet le suivi. Mais pour déclencher de tels changements, il faut aussi une réelle transformation dans le fonctionnement des institutions au niveau national mais aussi international, dans la composition des sphères de pouvoir des entreprises et de l'ensemble des organisations, pour tenir compte de la place des femmes, combattre les inégalités qu'elles subissent et mettre en place des modes de reconnaissance et de promotion professionnelle et sociale inscrits dans le principe d'égalité entre les sexes.

Pour le groupe c'est dans ce principe d'égalité que le combat contre la mise à l'écart des femmes doit s'inscrire. La surexposition des femmes aux conséquences environnementales des changements climatiques se greffe à leur surexposition aux inégalités sociales et constituent donc un risque de voir remis en cause les acquis arrachés dans le cadre du combat pour l'égalité entre les sexes. Il faut donc renouveler les composants du combat pour l'égalité et l'enrichir par les questions environnementales.

Enfin, le groupe FO émet des réserves sur certaines propositions qui risquent d'isoler le combat pour l'égalité entre les sexes du combat plus global pour l'égalité sociale entre l'ensemble des citoyens qui constitue le cœur de notre modèle républicain. Il a toutefois voté en faveur de cet avis.